

L'impunité, ça suffit ! MeTooScolaire

Montréal, le 19 mai 2023 – À la suite des deux enquêtes publiées dans le journal *Le Devoir* mettant en lumière les problèmes systémiques du traitement des violences sexuelles dans le cas de [Louise-Trichet](#) ainsi que de [Massey-Vanier High School](#), le collectif La Voix des Jeunes Compte était accompagné de parents, de témoins, de victimes, d'allié.es et de députées des trois partis de l'opposition devant les bureaux du Centre de services scolaire de Montréal. L'ensemble des personnes réunies demandent au gouvernement actuel une loi-cadre visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires avant le 9 juin qui marque la fin des travaux parlementaires.

Procédures administratives laborieuses et confidentialité des dossiers

Dans le cas du professeur d'éducation physique de l'école secondaire [Louise-Trichet](#), l'enquête parue dans le journal *Le Devoir* révélait que près de deux décennies se sont écoulées au cours desquelles plusieurs plaintes ont été formulées par des enseignantes, employées et élèves à divers paliers : direction de l'école, centre de services scolaires, direction de la protection de la jeunesse de Montréal et directeur des poursuites criminelles et pénales.

« Malheureusement, à chaque étape, que ce soit au niveau de la direction de l'établissement, de la DPJ puis du centre de services scolaires, on m'a fait miroiter le sérieux avec lequel la situation était prise en charge, mais ce n'est qu'après coup que nous avons dû faire le constat que nous avons été abandonnées dans le processus. » indique Marie-Belle Monchamp, coach de flag-football ayant soutenu plusieurs victimes de M. P.

« Jamais je ne me suis sentie en sécurité. Nous étions obligées de nous changer dans le vestiaire alors que M.P était parmi nous. J'ai porté plainte à plusieurs reprises auprès de la direction et ça n'a rien changé. Elle m'a plutôt menacé d'appeler la police si je ne sortais pas de son bureau. Je suis attristée que de nombreux adultes ont préféré garder le silence et ont laissé M.P abuser d'élèves. Tout le monde savait qu'il faisait de l'harcèlement sexuel », mentionne Pégalie, ancienne étudiante de M. P, alors qu'il enseignait à l'école secondaire Louise-Trichet.

Aucune accusation criminelle n'ayant été déposée, en partie en raison du délais de prescription, cet enseignant a non seulement conservé son brevet d'enseignement, mais il a également été en mesure de changer de commission scolaire à deux reprises, alors qu'il était sous enquête par le Ministère de l'Éducation pour des comportements de nature sexuelle à l'endroit d'élèves.

« Les clauses d'amnistie dans le contexte de violences sexuelles sont un problème qu'on a également souligné dans [le milieu collégial et universitaire](#). L'état actuel de la loi permet à des personnes dans le milieu de l'enseignement d'abuser de leur position d'autorité en toute impunité. Il est nécessaire de changer cela, la sécurité des élèves doit être une priorité ! » souligne Alexandra Dupuy, coordonnatrice du collectif La Voix des Jeunes Compte.

Faillir aux jeunes sur toute la ligne

Dans le cas de l'école secondaire [Massey-Vanier High School](#), l'enquête parue dans le journal *Le Devoir* révélait que l'élève de 15 ans présentement accusé de quinze chefs d'accusations dont : agression sexuelle, contacts sexuels, incitation à des contacts sexuels, exhibitionnisme, séquestration,

voies de fait, harcèlement et tentative d'agression sexuelle, avait commencé alors qu'il était à l'école primaire. Les écoles Knowlton Academy, Massey-Vanier High School, la commission scolaire Eastern Townships, la direction de la protection de la jeunesse de l'Estrie, la sûreté du Québec ainsi que le directeur des poursuites criminelles et pénales ont été alertés quant aux comportements sexualisés de l'élève en question au cours des dernières années, sans qu'aucune mesure concrète ne soit prise afin d'assurer la protection des élèves, mais également afin de s'assurer d'offrir un soutien psychosocial et un encadrement approprié à l'élève agresseur afin d'éviter des récidives.

« The people in charge of protecting our children simply moved a known sexual predator from my daughter's school to another school, where he continued to sexually assault girls. [...] in less than 3 years he assaulted 5 more students - that we know of. », mère d'une victime de l'élève.

L'enquête du journal *Le Devoir* révélait également que le président de la commission scolaire Eastern Townships, Michael Murray, qui avait été alerté de la situation dès les premiers signalements des événements s'étant produits à Knowlton Academy, est également le propriétaire - depuis de nombreuses années - du logement insalubre où réside la famille de l'élève agresseur. Un signalement à la direction de la protection de la jeunesse de l'Estrie avait également été effectué à cet égard.

« Malheureusement, à force de ne pas prendre ses responsabilités, l'entière des institutions qui ont touché de près ou de loin à ce dossier ont failli aux jeunes : tant aux victimes qu'à l'agresseur. Ces jeunes ont été lésés sur toute la ligne. » Kenza Chahidi, membre du collectif La Voix des Jeunes Compte

« C'est inacceptable la façon dont le directeur Michael Murray a géré la situation. À plusieurs reprises, nous lui avons fait part de nos inquiétudes et constats quant aux violences sexuelles que vivaient les filles. Nous demandons la démission de Michael Murray. » Anastasia Spanos, mère d'élèves.

« En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de protéger les mineurs contre les agressions sexuelles dans les écoles. Avec les cas qui se multiplient dans les médias et les dernières enquêtes du journal *Le Devoir*, clairement le système d'éducation a échoué à protéger les jeunes. Mon message au ministre de l'Éducation Bernard Drainville est clair : il faut une loi-cadre contre les agressions sexuelles comme celle qui existe déjà dans les cégeps et les universités. J'ai déposé un projet de loi il y a quelques semaines. Il y a un consensus dans la société pour une telle loi, qu'attend le ministre pour agir et l'adopter? » Ruba Ghazal, députée de Mercier et responsable de Québec solidaire en matière d'Éducation.

« Les faits rapportés dans le *Devoir* sont extrêmement préoccupants et confirment la défaillance de notre système en matière de lutte contre les violences sexuelles dans les écoles. Le Québec doit faire de la protection de nos enfants une réelle priorité. Nous devons sortir du mode réactif et agir sur le plan de la prévention. Seule une loi-cadre peut traiter le problème dans toutes ses facettes et dans l'ensemble du réseau scolaire, primaire et secondaire. » Marie-Laurence Desgagnés, co-porte-parole du Parti québécois.

« Qu'est-ce qui est le plus important entre agir pour protéger les élèves et changer la gouvernance du réseau scolaire? Notre système est défaillant: il faut une loi-cadre pour prévenir les violences. Les jeunes nous le disent depuis des années, écoutons-les et prenons nos responsabilités: agissons! », demande Kévin Roy, président de la Fédération des comités de parents du Québec.

Le collectif La Voix des Jeunes Compte demande aux écoles publiques et privées, aux Centres de services scolaire ainsi qu'à la direction de la protection de la jeunesse de joindre leur voix à la leur en demandant, eux aussi, une loi-cadre pour que les jeunes puissent être « entendus, crus et protégés ».

Clorianne Augustin - La voix des jeunes compte 438 933-5997 Lesjeunesaussi@gmail.com
Stéphanie Rochon - Fédération des comités de parents (581) 985-7137 communications@fcpq.qc.ca